

Schéma de COhérence Territoriale du Pays Lauragais : la révision est en cours... Venez participer !

Nous avons besoin de votre avis !

Les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais ont engagé la révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) qui est opposable aux communes via leur document d'urbanisme depuis le 05 février 2013.

Le SCOT est un document de planification qui va fixer les orientations de développement du territoire à l'horizon 2030 pour les 166 communes audoises, haut-garonnaises et tarnaises qui composent le Pays Lauragais.

Après avoir travaillé sur l'identification des besoins et des enjeux du territoire inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les élus du Pays souhaitent porter en débat le fruit de cette réflexion en allant à la rencontre des citoyens et des forces vives du territoire lors de réunions publiques. Cette phase de concertation est très importante pour que chacun apporte sa contribution à cet exercice prospectif.

Des réunions publiques sont programmées par le PETR du Pays Lauragais:

- **Mardi 03 octobre 2017 à 18h30 à Villefranche de Lauragais (Foyer Rural),**
- **Mercredi 04 octobre 2017 à 18h30 à Bram (Salle des Halles).**



Pour plus d'information, toute suggestion ou donner votre avis, n'hésitez pas à vous adresser au PETR du Pays Lauragais par courrier ou par internet à :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

3 chemin de l'Obélisque,
11 320 – MONTFERRAND
Tèl : 04 68 60 56 54
Courriel : scot.lauragais@orange.fr

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<http://www.payslauragais.com>

Ecrivez-nous via l'onglet « Contactez-nous » en bas de page.

Les grands enjeux pour le territoire Lauragais :

Un SCOT basé sur des principes incontournables :

- Polariser l'accueil de nouvelles populations afin de limiter l'étalement urbain et faciliter l'accès aux services,
- Corréler la création d'emplois (tendre vers un ratio a minima de 3.5 habitants pour un emploi),
- Organiser la mixité de l'habitat, la densification urbaine,
- Organiser l'accessibilité aux transports en commun,
- Préserver les espaces naturels,
- Conforter la place de l'agriculture.

139 000 habitants à horizon 2030,
répartis sur 5 bassins de vie primaires

Modèle de développement du SCOT

